



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Absence de médecins du travail de la fonction publique hospitalière

Question écrite n° 15040

### Texte de la question

Mme Sylvie Ferrer interroge M. le ministre de l'action et des comptes publics sur la situation préoccupante des agents de la fonction publique hospitalière du département des Hautes-Pyrénées, qui sont privés depuis plusieurs années d'un suivi régulier par un médecin du travail. Cette carence entraîne de graves difficultés en matière de prévention des risques professionnels. Les personnels hospitaliers exercent des métiers physiquement et psychologiquement exigeants, dans un contexte de conditions de travail en constante dégradation. Plus que tout autre, ce personnel devrait bénéficier d'un suivi attentif et renforcé en matière de santé au travail, au regard des risques professionnels auxquels il est quotidiennement exposé. Les conséquences de cette situations sont particulièrement alarmantes : une prévention quasi inexistante des risques professionnels, des mi-temps thérapeutiques insuffisamment encadrés et trop souvent non respectés par les directions, des situations de fragilité professionnelle mal suivies, ou encore des départs en incapacité de plus en plus précoces. Cette défaillance aggrave une souffrance au travail déjà fortement présente chez les agents hospitaliers. L'absence persistante de médecine du travail constitue un manquement grave aux obligations de protection de la santé des agents et est ressentie comme une forme de mépris supplémentaire envers des professionnels pourtant pleinement engagés au service du soin et de l'intérêt général. En conséquence, elle lui demande s'il compte mettre en place une réelle médecine du travail pour les agents de la fonction publique hospitalière du département des Hautes-Pyrénées, afin de garantir une prévention et un suivi digne de ces personnels.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sylvie Ferrer](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15040

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** [Action et comptes publics](#)

**Ministère attributaire :** [Action et comptes publics](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 mai 2026](#), page 3999